

TABLEAU des NOUVELLES DISPOSITIONS SPORT AMATEUR

| CATÉGORIES | 19 mai 2021 | 9 juin 2021 | 30 juin 2021 |
|---|---|---|--|
| | Couvre-feu à 21h | Couvre-feu à 23h | Fin du couvre-feu |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mineurs Scolaire & périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré | Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles | Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles | Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles |
| <ul style="list-style-type: none"> • Amateurs Majeurs (hors publics prioritaires) | Autorisé - Pratique sans contact uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : Interdit | Autorisé - En extérieur, pratique avec contact autorisée - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : jauge à 50% de la capacité | Autorisé - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants |
| SPECTATEURS | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Espace public | - Rassemblement 10 personnes maximum | - Rassemblement 10 personnes maximum | - Règle en vigueur dans l'espace public à date |
| <ul style="list-style-type: none"> • Equipement extérieur ou ERP de plein air éphémère | - Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes | - Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes | - Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes |